

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS
91490 MILLY-LA-FORET**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025
A MILLY-LA-FORET**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents ou représentés	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabien BIDAULT a été désigné
Secrétaire de séance, à l'unanimité

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	Votée à l'unanimité
RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du tableau des effectifs	Votée à l'unanimité
RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif	Votée à l'unanimité
RESSOURCES HUMAINES Création d'emploi permanent au poste d'économiste de flux	Votée à l'unanimité
INDIVIDUALISATIONS	Votées à l'unanimité
INDIVIDUALISATIONS SPANC PARC	Votées à l'unanimité
CONVENTION DE PARTENARIAT Accompagnement des « forêts pédagogiques »	Voté à l'unanimité
CONVENTION DE PARTENARIAT Avec la Maison Cocteau (verger)	Votée à l'unanimité
CONVENTION DE PARTENARIAT Avec la Communauté de communes des 2 Vallées (CC2V) pour la poursuite du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP)	Votée à l'unanimité
Approbation de la feuille de route 2025–2027 de la Communauté départementale pour la transition énergétique (CDTE 77)	Votée à l'unanimité
COMMANDE PUBLIQUE - LANCEMENT DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION	Voté à l'unanimité

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2025

Numéro de délibération	Objet	Nomenclature « Actes »
N° 2025-052	COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	5.3
N° 2025-053	RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du tableau des effectifs	4.1
N° 2025-054	RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif	4.1
N° 2025-055	RESSOURCES HUMAINES Création d'emploi permanent au poste d'économiste de flux	4.1
N° 2025-056	INDIVIDUALISATIONS	7.5
N° 2025-057	INDIVIDUALISATIONS SPANC PARC	7.5
N° 2025-058	CONVENTION DE PARTENARIAT Accompagnement des « forêts pédagogiques »	8.8
N° 2025-059	CONVENTION DE PARTENARIAT Avec la Maison Cocteau (verger)	8.8
N° 2025-060	CONVENTION DE PARTENARIAT Avec la Communauté de communes des 2 Vallées (CC2V) pour la poursuite du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP)	8.8
N° 2025-061	Approbation de la feuille de route 2025–2027 de la Communauté départementale pour la transition énergétique (CDTE 77)	8.8
N° 2025-062	COMMANDE PUBLIQUE - LANCEMENT DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION	1.1



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 24

PRESENTS : 8

VOTANTS : 15

OBJET :COMPOSITION DU
BUREAU SYNDICALNomenclature ACTES :
5 Institution et vie
politique
5.3 Désignation de
représentants**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBÉRT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Suite au rapport provisoire de la Chambre régionale des comptes, il est nécessaire de faire valider les procès-verbaux des élections des membres du Bureau syndical sous forme d'une délibération intégrant le tableau ci-dessous :

BUREAU SYNDICAL				Collectivité représentée
PRESIDENT	Monsieur	Jean-Jacques	BOUSSAINGAULT	BOIGNEVILLE 91
VICES-PRESIDENTS				
1er	Monsieur	Jean-Philippe	DUGOIN-CLEMENT	CRIF
2ème	Madame	Béatrice	RUCHETON	CD 77
3ème	Monsieur	Nicolas	MEARY	CD 91
4ème	Monsieur	Patrick	POCHON	BOISSY AUX CAILLES 77
5ème	Monsieur	Jean-Luc	VUILLEMENOT	BOUTIGNY SUR ESSONNE 91
6ème	Madame	Isabelle	FROMAGE	EPCI 91
SECRETAIRE				
	Monsieur	Laurent	DUCRUIT	MILLY LA FORET 91
ASSESEURS				
1er	Monsieur	Guy	CROSNIER	CD 91
2ème	Monsieur	Gérard	HEBERT	CRIF
3ème	Monsieur	Jean	MORLAIS	SAINTE FARCEAU PONTHIERRY 77
4ème	Monsieur	Fabien	BIDAULT	PUISELET LE MARAIS 91
MEMBRES				
1er	Monsieur	Jacques	HULEUX	CRIF
2ème	Madame	Marianne	DURANTON	CRIF
3ème	Monsieur	Pascal	GOUHOURY	CD 77
4ème	Monsieur	Fabien	ORIOU	PRINGY 77
5ème	Monsieur	Parfait	SOUNOUVOU	BOURAY SUR JUINE 91
6ème	Madame	Annie	PIOFFET	CD 91
7ème	Monsieur	Sébastien	DROMIGNY	CRIF
8ème	Monsieur	Jean-Marc	CHANUSSOT	CD 77
9ème	Monsieur	Philippe	DOTHÉE	VILLIERS EN BIERE 77
10ème	Madame	Valérie	LACROUTE	CRIF
11ème	Madame	Anne-Elisabeth	BOURGUIGNON	EPCI 77
12ème	Monsieur	Jean-Claude	DELAUNE	AVON (77 Ville-porte)

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider les procès-verbaux annexés et le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français valident les demandes de subventions, valident les procès-verbaux annexés et le tableau ci-dessus à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation




 Parc naturel régional
 du Gâtinais français
 1er Président
 Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
VOTANTS :	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du tableau des effectifs

Nomenclature ACTES :
4 Fonction publique
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Transmis au Contrôle de
Légalité le :
27 NOV. 2025

Affichage le :
27 NOV. 2025

RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
 VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU les statuts du Syndicat ;
 VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Le comité social territorial via l'organisme paritaire du Centre Interdépartemental de Gestion a été sollicité pour avis.

Le total du tableau des effectifs a évolué par rapport à l'année précédente, au niveau de la filière administrative et technique, comme ci-dessous :

- le poste de rédacteur principal 1ère classe sera supprimé à la titularisation de la promotion interne en attaché,
- le Parc a diminué le nombre de postes vacants car il n'y a pas de recrutements prévus (hors projets expérimentaux). Les postes vacants restants devraient permettre la promotion interne.

	Projection 2026	Dont	
		Effectivement pourvu	Poste vacant
Filière Administrative			
attaché principal	1	1	0
attaché	9	9	0
rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
adjoint administratif ppal 1ère classe	0	0	0
adjoint administratif ppal 2ème classe	2	0	2
adjoint administratif	6	5	1
TOTAL Filière administrative	18	15	3
Filière technique			
ingénieur principal	2	2	0
ingénieur territorial	19	18	1
technicien principal 1ère classe	4	3	1
technicien principal 2ème classe	3	3	0
technicien territorial	4	4	0
Total filière technique	32	30	2
Filière culturelle			
attaché de conservation du patrimoine	1	1	0
Total filière culturelle	1	1	0
TOTAL DES EMPLOIS	52	47	5

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette mise à jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette mise à jour, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 091-259102564-20251126-2025-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025
 Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Le Président
 Jean Jacques BOUSSAINGAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 24

PRESENTS : 8

VOTANTS : 15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Nomenclature ACTES :
4 Fonction publique
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif permanent afin de renforcer l'organisation interne du Parc et des services énergie et d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le traitement des tâches liées au suivi administratif courant et comptable, à l'accueil du public ainsi qu'à l'appui apporté aux missions relatives à la gestion des ressources humaines ;

Ce poste d'adjoint administratif est proposé :

- Grade : Adjoint administratif,
- Catégorie C,
- Poste à temps complet,
- Motif de recrutement : contractuel.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2026.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais de valider cette création de poste et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident cette création de poste et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français
Président
BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
VOTANTS :	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES Création d'emploi permanent au poste d'économiste de flux

Nomenclature ACTES :
4 Fonction publique
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

RESSOURCES HUMAINES Création d'emploi permanent au poste d'économe de flux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Il est proposé la création d'un poste de conseils personnalisés en matière d'énergie sur les bâtiments et particulièrement le bâti scolaire, l'éclairage public,

Un poste d'économe de flux est proposé :

- Grade : technicien territorial, ingénieur, attaché,
- Catégorie B ou A,
- Poste à temps complet,
- Motif de recrutement : contractuel.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2026.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais de valider la création de ce poste, de l'autoriser à solliciter, le cas échéant, les financements et à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident la création de ce poste, autorisent le Président à solliciter, le cas échéant, les financements et à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français
Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Table with 2 columns: Category and Value. Rows include: Nombre de membres (24), EN EXERCICE (24), PRESENTS (8), VOTANTS (15).

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

OBJET :
INDIVIDUALISATIONS
Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.5 Subventions

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

Transmis au Contrôle de
Légalité le :
27 NOV. 2025
Affichage le :
27 NOV. 2025

INDIVIDUALISATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
 Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
 Vu les statuts du Syndicat ;
 Vu l'avis favorable des commissions concernées ;

Mesure	Objet et bénéficiaire de la subvention	Coût total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (o/n)	Autres financements
17C Incitants à la diversification et à la qualité de l'offre de logement	Particulier ACHÈRES LA FORET Isolation des murs en fibre de bois et des rampants de toiture en fibre de bois	70 425,64 €	43 913,58 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	60 425,64 €
	Particulier ARBONNE LA FORET Isolation des combles en laine de bois et installation d'une VMC Hygro A	65 744,18 €	25 626,71 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	55 744,18 €
	Particulier BOUTIGNY SUR ESSONNE Isolation des rampants de toiture et combles en laine de bois, fenêtres en bois et installation d'une VMC Hygro A	66 188,06 €	36 904,51 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	56 188,06 €
	Particulier LE VAUDOUE Isolation des murs intérieur et plafond de garage en fibre de bois, installation VMC Hygro A	40 785,89 €	17 554,70 €	40% + bonus	9 022,00 €	/	31 763,89 €
	Particulier MILLY LA FORET Isolation des murs par l'extérieur et installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable type	79 294,54 €	31 008,83 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	69 294,54 €
	Particulier MOIGNY SUR ECOLE Isolation des combles en ouate de cellulose et installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable type B	50 165,43 €	7 007,33 €	40% + bonus	4 803,00 €	/	45 362,43 €
	Particulier MONDEVILLE Isolation des murs et rampants par l'intérieur en laine de bois, installation d'un poêle à granulés et d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable type	51 950,79 €	29 811,18 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	41 950,79 €
	Particulier ONCY SUR ECOLE Isolation des murs et rampants de toiture par l'intérieur en laine de bois	55 579,39 €	21 704,88 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	45 579,39 €
	Particulier PERTHES EN GATINAIS Isolation des combles en laine de bois et installation d'une VMC Hygro B	97 113,48 €	46 768,10 €	40%	8 000,00 €	oui	89 113,48 €
	Particulier URY Isolation des murs en laine de bois, velux et fenêtres bois non exotique	52 965,09 €	11 686,57 €	40%	4 675,00 €	/	48 290,09 €
7D Accompagner les acteurs privés pour une meilleure maîtrise de l'énergie	Particulier VALPUISEAUX Isolation des rampants de toiture en laine de bois, installation d'un poêle à bois et d'une VMC Hygro B	98 002,52 €	27 298,28 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	88 002,52 €
	Particulier BOUTIGNY SUR ESSONNE Isolation des combles en ouate de cellulose, des murs et rampants par l'intérieur en laine de bois, installation d'un poêle à granulés et d'une VMC hygroréglable type A	33 763,05 €	32 002,89 €	20% + bonus	6 000,00 €	oui	27 763,05 €
18A Accompagnement des entreprises artisanales et commerciales	ATELIER BALLOY CREATION, BARBIZON Acquisition de matériel professionnel *	30 000,00 €	25 000,00 €	40%	10 000,00 €	/	20 000,00 €
21B Développons l'offre de découverte et de loisirs pour un tourisme durable	LA MAISON DANS LA FORET, LE VAUDOUE Aménagements paysagers du gîte	5 500,03 €	4 583,36 €	80%	2 025,00 €	P/aide enveloppe	3 475,03 €
25 Sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidaire	École André-Malraux, BOISSISE-LE-ROI L'alimentation de A à Z	1 600,00 €	1 600,00 €	Pas de taux	1 444,00 €	/	156,00 €
	École André-Malraux, BOISSISE-LE-ROI Initiation à la vannerie paysanne	400,00 €	400,00 €	Pas de taux	400,00 €	/	- €
	École André-Malraux, BOISSISE-LE-ROI Air et pollution	1 600,00 €	1 600,00 €	Pas de taux	1 444,00 €	/	156,00 €
	Écoles, FLEURY EN BIERE ET SAINT GERMAIN SUR ECOLE Phase 1 : Découverte de la biodiversité du Gâtinais	3 260,00 €	2 500,00 €	Pas de taux	2 500,00 €	oui +bonus artistique	760,00 €
	Collège Léonard de Vinci, GUIGNEVILLE SUR ESSONNE Sous les arbres du Gâtinais – 2026	1 507,50 €	1 220,00 €	Pas de taux	1 220,00 €	/	287,50 €
	Accueils de loisirs (maternel et élémentaire), ITEVILLE Au royaume des arbres – éveil poétique et sensoriel à la nature	2 427,00 €	1 243,00 €	Pas de taux	1 104,00 €	/	1 323,00 €
	Collège Blanche de Castille, LA CHAPELLE LA REINE Continuité du projet Classe Orchestre Castille 2026	24 954,00 €	2 500,00 €	Pas de taux	2 500,00 €	oui +bonus artistique	22 454,00 €
	École élémentaire La Girafe, MAISSE Un arbre, c'est la vie !	3 835,60 €	2 236,00 €	Pas de taux	2 236,00 €	oui +bonus artistique	1 599,60 €
	École Les Frères Montgolfier, MONDEVILLE Création d'un livre avec un artiste	1 120,00 €	1 120,00 €	Pas de taux	1 120,00 €	/	- €
	Collège Christine de Pisan, PERTHES EN GATINAIS Continuité des classes orchestre 2026	7 504,86 €	2 325,00 €	Pas de taux	2 325,00 €	oui +bonus artistique	5 179,86 €
École primaire Jean de la Fontaine, PRINGY En route vers la labellisation E3D	3 873,20 €	2 500,00 €	Pas de taux	2 500,00 €	oui +bonus artistique	1 373,20 €	
TOTAL		849 560,25 €	380 114,92 €		133 318,00 €		

* sous réserve de la validation de la création de l'entreprise à Barbizon

ANNULÉ ET REMPLACÉ la délibération n°2025-024 du Bureau syndical du 10 juin 2025

19A Développer les filières agricoles et les circuits de proximité et	Entreprise François ROISNEAU (E1), FROMONT Réhabilitation d'un corps de ferme pour l'accueil du public	48 620,30 € 33 514,56 €	40 442 142 € 31 862 14 €	60%	19 120,00 €	/	14 496,56 €
19J LEADER							

Ces subventions sont issues de la participation de la Région Île-de-France, des Départements l'Essonne et de la Seine-et-Marne :



Chiffres gaz à effet de serre (GES) et gain énergétique :

Aide pour la rénovation énergétique « Parcours toutes catégories »

1 dossier dont 6 000 € de subventions attribuées par le Parc.

	Consommation d'énergie kWhep/m ² .an	Emission de GES kgeq CO ₂ /m ² .an
Avant travaux	330	72
Après travaux	169	24
Gain	151	48
Gain (%)	48,79 %	67 %

Aide pour la rénovation énergétique « Parcours renforcé »

11 dossiers dont 92 500 € de subventions attribuées par le Parc

	Consommation d'énergie kWhep/m ² .an	Emission de GES kgeq CO ₂ /m ² .an
Avant travaux	4 985	636
Après travaux	1 580	93
Gain	3 405	543
Gain (%)	68,3 %	85,38 %

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider les demandes de subventions, d'approuver les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français valident les demandes de subventions, approuvent les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
VOTANTS :	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

INDIVIDUALISATIONS
SPANC PARC

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.5 Subventions

Transmis au Contrôle de
Légalité le :
27 NOV. 2025

Affichage le :
27 NOV. 2025

INDIVIDUALISATIONS SPANC PARC

Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 25 novembre 2025 :

Objet et bénéficiaire de la subvention	Coût total du projet	Montant des dépenses éligibles	Montant de la subvention
Subvention étude de la salle polyvalente, Mairie et logement de la commune de CHATENOY	700,00 €	560,00 €	560,00 €
Subvention travaux de la salle polyvalente, Mairie et logement de la commune de CHATENOY Un bac à graisse de 500 l, une filière compacte de 7 équivalents-habitants suivie d'un poste de relevage et de soit des tunnels d'infiltration ou puits d'infiltration	23 958,00 €	19 166,40 €	19 166,40 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS Réhabilitation d'une filière compacte existante : Création d'un poste de relevage et 5 tunnels d'infiltration	3 696,00 €	2 956,80 €	2 956,80 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS Filière compacte, dalle de répartition, poste de relevage et 6 tunnels d'infiltration	14 905,00 €	11 924,00 €	7 181,50 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS Filière compacte de 4 EH, poste de relevage et 4 tunnels d'infiltration	18 150,00 €	14 520,00 €	8 745,00 €
Particulier d'ORMESSON Fosse toutes eaux existante suivie d'un changement de la pouzzolane de la fosse et la mise en place de 45 ml de tranchées d'épandage	6 187,50 €	4 950,00 €	4 000,00 €
Subvention étude de la Mairie, garderie, école potentielle et logement de la commune de CHEVRAINVILLIERS Une filière agréée de 10 équivalents habitants, un poste de relevage et 15 tunnels d'infiltration	700,00 €	560,00 €	560,00 €
Subvention étude d'un particulier de CHAMPMOTTEUX*	520,00 €	250,00 €	250,00 €
Subvention travaux d'un particulier de CHAMPMOTTEUX Filière compacte de 4 à 5 EH suivie d'un poste de relevage et de 6 tunnels d'infiltration	13 062,50 €	10 450,00 €	6 293,75 €
TOTAL	81 879,00 €	65 337,20 €	49 173,45 €

*sous réserve de la réalisation des travaux et de la conformité de la future installation

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider les demandes de subventions et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français valident les demandes de subventions et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





 Parc naturel régional
 du Gâtinais français
 Le Président
 Jean Jacques BOUSSAINGAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
VOTANTS :	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

CONVENTION DE PARTENARIAT
Accompagnement des « forêts pédagogiques »

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT
Accompagnement des « forêts pédagogiques »

Le projet de convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Parc et le réseau des Collectivités forestières d'Île-de-France dans le cadre du déploiement du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » sur le territoire francilien.

Ce partenariat vise à :

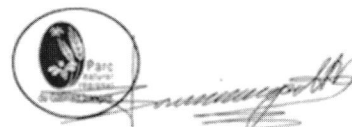
- Favoriser la création de forêts pédagogiques qui s'inscrivent dans la gestion durable et multifonctionnelle des forêts ;
- Accompagner les communes, enseignants ou éducateurs dans leurs démarches éducatives ;
- Renforcer la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux forestiers, environnementaux et à la filière bois locale.

Dans ce cadre, le Parc s'engage à fournir un accompagnement pédagogique auprès des communes, enseignants ou éducatifs dans la définition des objectifs pédagogiques, à mettre à disposition des supports, et à proposer un soutien complémentaire éventuel dans le cadre des « Appels à projets pédagogiques du Parc ».

Ces engagements sont conditionnés par la réalisation d'un pré-diagnostic de biodiversité et le suivi des préconisations du Parc en amont de la sollicitation pédagogique pour la parcelle forestière.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent cette convention et autorisent le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025
Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES FORÊTS PÉDAGOGIQUES

ENTRE

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français, ci-après dénommé « Parc »

dont le siège social est situé à :

La Maison du Parc
20 boulevard Lyautey - 91490 Milly-la-Forêt

représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



D'UNE PART,

ET

Le réseau des Collectivités forestières d'Île-de-France

dont le siège est situé au :

13 rue du général Bertrand - 75007 Paris

représenté par son Président Monsieur Matthieu DELCAMBRE



D'AUTRE PART,

Préambule

VU les missions du Parc naturel régional du Gâtinais français notamment en matière de préservation de la biodiversité, d'éducation à l'environnement et de gestion durable des espaces forestiers ;

VU les objectifs du réseau des Collectivités forestières d'Île-de-France visant à accompagner les territoires dans la valorisation et la gestion durable de leurs forêts, ainsi que dans le développement d'actions de sensibilisation auprès des jeunes générations ;

VU le programme national « Dans 1000 communes, la forêt fait école », porté par les Communes forestières France, qui vise à sensibiliser les enfants à la gestion multifonctionnelle et durable de la forêt en leur confiant le suivi d'une parcelle forestière communale ;

CONSIDÉRANT que le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français s'étend sur 71 communes franciliennes (37 en Essonne et 34 en Seine-et-Marne), dont plusieurs sont membres du réseau des Collectivités forestières d'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT la complémentarité des expertises du Parc en matière de biodiversité et d'éducation à l'environnement avec l'accompagnement technique des Collectivités forestières d'Île-de-France ;

Il est convenu ce qui suit :

Considérant la délibération n°2022-086 du Comité syndical du Parc naturel régional en date du 13 décembre 2022 autorisant le Président à signer cette convention ;

Considérant l'avis favorable de la commission Agriculture/Sylviculture du 11/09/2025,
Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 4/11/2025,

Considérant la délibération n°xxxxx des Collectivités Forestières d'Île-de-France en date du xxxxxx autorisant à signer cette convention.

Article 1 : Présentation des parties

Le réseau des Collectivités forestières d'Île-de-France :

Le réseau des Collectivités Forestières d'Île de France a été créé en septembre 2022 et regroupe des collectivités franciliennes intéressées par la valorisation des espaces forestiers publics et privés de leurs territoires et la filière forêt-bois régionale. Elle a pour vocation de s'impliquer pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts franciliennes par la garantie de l'équilibre de ses différents usages (environnemental, économique et social). En 2025, forte d'un réseau de 420 élus référents « forêt-bois », elle construit, met en œuvre et accompagne sur le terrain des programmes innovants : bois énergie, bois construction, charte forestière, formation d'élus, ... L'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Île-de-France s'implique également dans des enjeux spécifiques à l'Île-de-France :

- Le développement de son réseau afin de pouvoir conseiller une majorité d'élus franciliens et leurs services techniques sur les enjeux forestiers locaux et régionaux.
- La maîtrise du foncier à travers le développement d'un observatoire du foncier forestier pour les collectivités.
- Le développement de réunions d'information pour les élus notamment à propos des rôles des élus dans la gestion forestière, la défense contre les incendies ainsi que les Obligations Légales de Débroussaillage.
- L'appui à la structuration de la filière forêt bois local par l'accompagnement des maîtres d'œuvre dans la commande publique

Collectivités forestières Ile-de-France a vocation à accompagner et représenter les élus des collectivités sur toutes les problématiques liées à la forêt, à sa gestion et aux activités induites à l'échelle de l'Île-de-France.

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la forêt, du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement, **Communes forestières France développe le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école »**. Ce programme propose de confier à des enfants (élèves des écoles, membres d'un conseil municipal de jeunes...) la gestion d'une parcelle de forêt de leur commune. Les enfants se rendent régulièrement sur leur parcelle, rencontrent des acteurs liés à la thématique annuelle choisie, font des propositions pour leur Forêt pédagogique et transmettent la parcelle à un nouveau groupe d'enfants en fin d'année.

Collectivités forestières d'Île-de-France a lancé sa première forêt pédagogique à Boutigny-sur-Essonnes (91) en 2023 puis en 2024 au Vaudoué (77). Ces deux communes sont situées sur le territoire du Parc. D'autres projets de forêts pédagogiques pourraient voir le jour dans les prochaines années.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français :

Les Parcs naturels régionaux ont 5 missions fondamentales (article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la **protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager**,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, **l'éducation** et l'information,
- **l'expérimentation**, l'innovation.

De par leurs missions et **approche pluridisciplinaire** des projets, les Parcs naturels régionaux sont des **facilitateurs** et favorisent la mise en place d'actions partenariales et transversales dans les domaines de la transition écologique, de la préservation, de la restauration, de la médiation des patrimoines (biodiversité, paysages, bâti vernaculaire, savoir-faire, sites archéologiques...) et du développement culturel.

Le Gâtinais français a été classé Parc naturel régional le 4 mai 1999, et renouvelé le 27 avril 2011 grâce à la volonté des Communes, du Conseil départemental de l'Essonne, du Conseil départemental de Seine-et-Marne, du Conseil régional d'Île-de-France, de l'Etat et des acteurs locaux.

Il s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire pour mettre en œuvre ses missions très transversales de préservation et de développement raisonné de son territoire.

Il mène des actions en faveur du patrimoine naturel : inventaires floristiques et faunistiques, ré-ouverture de milieux naturels, plantations, expérimentation en agroforesterie, notes de préconisations « biodiversité et paysage » ...

Ces actions visent aussi à maintenir et restaurer la Trame verte et bleue, modélisée en 2011 sur le territoire du Parc pour mettre en évidence les différentes composantes du réseau écologique afin d'en évaluer les interactions, la fonctionnalité et les potentialités de restauration et de renaturation. Elle aboutit à une cartographie du réseau écologique faisant apparaître l'état des cœurs de nature et des continuités écologiques. Cette étude a été complétée début 2023 par la cartographie des continuités écologiques sombres (ou Trame noire).

Dans le cadre de ses missions d'ingénierie-conseils auprès des collectivités, il préconise la prise en compte des ressources naturelles dans les projets d'aménagements.

Ses actions de sensibilisation s'adressent à l'ensemble des habitants et usagers de son territoire (jeunes comme adultes).

La mission Éducation du Parc a pour objectifs de faire découvrir et comprendre les richesses et fragilités du territoire et de favoriser la mobilisation autour de ces enjeux.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Parc naturel régional du Gâtinais français (ci-après dénommé « le Parc ») et le réseau des Collectivités forestières d'Île-de-France (ci-après dénommé « les Collectivités forestières »)

dans le cadre du déploiement du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » sur le territoire francilien.

Ce partenariat vise à :

- Favoriser la création de forêts pédagogiques qui s'inscrivent dans la gestion durable et multifonctionnelle des forêts
- Accompagner les communes, enseignants ou éducateurs dans leurs démarches éducatives ;
- Renforcer la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux forestiers, environnementaux et à la filière bois locale.

Article 3 : Territoire d'application

La présente convention s'applique aux communes situées sur le territoire du Parc et adhérentes au réseau des Collectivités forestières d'Ile-de-France.

Article 4 : Engagements des parties

Engagements des Collectivités forestières d'Ile-de-France :

Les Collectivités forestières s'engagent à Poursuivre le développement du programme de forêts pédagogiques sur le territoire du Parc, c'est -à-dire :

- **Identifier les communes** candidates au programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » sur le territoire du Parc
 - **Conseiller les communes** dans la création de leur forêt pédagogique
 - **Sensibiliser les élus référents** aux enjeux du programme et à l'intégration des recommandations du Parc
 - **Accompagner et suivre les forêts pédagogiques** tout au long de leur projet (définition de la feuille de route, accompagnement, ...)
 - **Coordonner les échanges** entre différents acteurs du programme : les communes, les établissements scolaires (ou autres groupes jeunesse), l'Office national des forêts (ONF), la Réserve de Biosphère, les intervenants identifiés et le Parc
-
- **Informé le Parc** lorsqu'une forêt pédagogique est en réflexion sur le territoire
 - **Associer le Parc** lorsqu'un groupe pédagogique est identifié pour participer au projet
 - **Promouvoir le partenariat** avec le Parc lors des événements et des communications
 - **Valoriser les projets exemplaires**

Engagements du Parc :

Le Parc s'engage à :

- **La réalisation de pré-diagnostic biodiversité**
 - **Identifier et caractériser** la biodiversité présente sur les parcelles forestières candidates à devenir des forêts pédagogiques
 - **Proposer des préconisations d'aménagement** respectueuses de la biodiversité locale, en concertation avec les équipes des Collectivités forestières

- **Accompagnement pédagogique**

- **Accompagner les communes et les enseignants ou éducateurs dans la définition de leurs objectifs pédagogiques** en lien avec des préconisations du diagnostic biodiversité
- **Informers les Collectivités forestières d'Ile-de-France** dès qu'un projet de découverte du monde forestier est en réflexion avec leurs groupes enfance et jeunesse
- **Communiquer une liste d'intervenants identifiés localement** et pouvant correspondre aux besoins pédagogiques
- **Faciliter les liens** entre les projets de Forêts pédagogiques et les autres actions éducatives du Parc :
 - o **Mise à disposition les supports pédagogiques** sur le thème de la forêt (malle, expo, ressources numériques...)
 - o **Soutien financier éventuel** dans le cadre des Appels à projets pédagogiques du Parc
- **Promouvoir le partenariat** avec les Collectivités forestières d'Ile-de-France lors des événements et des communications
- **Valoriser les projets exemplaires**

Ces engagements sont conditionnés par la réalisation d'un pré-diagnostic de biodiversité et le suivi des préconisations du Parc en amont de la sollicitation pédagogique pour la parcelle forestière.

Engagements communs :

Afin de garantir une amélioration continue des démarches, les deux parties s'engagent à :

- **Etablir une réunion annuelle de suivi** des actions de l'année en échangeant sur le bilan quantitatif et qualitatif des actions menées conjointement ;
- **Partager les retours d'expérience** et bonnes pratiques ;
- **Au besoin, organiser conjointement des formations** à destination des élus, enseignants et animateurs.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour chaque projet de forêt pédagogique, le processus d'intervention se déroulera comme suit :

1. Le réseau des Collectivités forestières d'Ile-de-France **contacte** le Parc lorsqu'il a connaissance d'un projet de forêt pédagogique sur le territoire
2. **Identification** de la parcelle candidate par la commune en lien avec les Collectivités forestières et l'ONF (si la forêt est soumise au régime forestier)
3. **Proposition à la commune de réaliser un diagnostic biodiversité**
4. **Transmission** au Parc des informations nécessaires au pré-diagnostic biodiversité
5. **Réalisation du pré-diagnostic biodiversité** par le Parc dans un délai de 2 mois
6. **Accompagnement technique et pédagogique** du groupe enfance et jeunesse mobilisé sur la parcelle
7. **Suivi** de la mise en œuvre du projet

ARTICLE 7 - MOYENS HUMAINS MOBILISÉS

Les Collectivités forestières mobilisent :

- 1 chargé de mission Forêts pédagogiques
- Réseau d'élus référents forêt-bois

Le Parc mobilise :

- 1 chargé de mission forêt
- 1 chargé de mission éducation au territoire lorsque le diagnostic est favorable

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Toute communication relative aux projets issus de ce partenariat mentionnera les deux structures.

ARTICLE 9 - DURÉE ET RÉSILIATION

Cette convention prend effet à compter de sa signature. Les engagements décrits ont vocation à être pérennes.

Les parties peuvent être amenées à reconsidérer cette convention en cas de modification ou d'annulation de programme.

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des Parties sur préavis de deux mois après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant les raisons de la rupture.

ARTICLE 10 - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Fait à Milly-la-Forêt, le
En deux exemplaires originaux

Matthieu DELCAMBRE

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Président
Le réseau des Collectivités forestières
d'Île-de-France

Président
Parc naturel régional
du Gâtinais français (PNRGF)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
VOTANTS :	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

CONVENTION DE PARTENARIAT Avec la Maison Cocteau (verger)

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de Légalité le :
27 NOV. 2025
Affichage le :
27 NOV. 2025

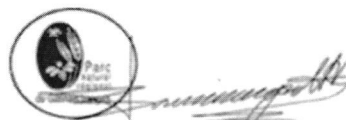
CONVENTION DE PARTENARIAT
Avec la Maison Cocteau (verger)

Le projet de convention souhaite préciser et valoriser les modalités de mise à disposition du verger de la Maison Cocteau pour les actions de sensibilisation au patrimoine fruitier organisées par le Parc, notamment :

- les formations pour adultes : stages à la taille et à l'entretien des fruitiers. Le Parc et la Maison Cocteau s'engagent à organiser conjointement un maximum de 1 à 3 stages sur l'entretien des fruitiers. Le Parc assure la conception, l'animation et l'encadrement des formations par ses experts, tandis que la Maison Cocteau met à disposition son verger et promeut les événements auprès de son public ;
- les animations pédagogiques pour les publics scolaires : déclinaison de l'opération « On se presse » ... à la Maison Cocteau. Le Parc et la Maison Cocteau s'associent pour l'organisation d'une journée événement « On se presse ! » à destination des scolaires dans l'enceinte du jardin de la Maison Jean Cocteau. Le Parc apporte un atelier mobile de pressage de pommes et assure l'animation de l'activité. La Maison Cocteau met à disposition les fruits de son verger, où une cueillette est organisée avec les enfants pour alimenter l'atelier. Cette journée a généralement lieu entre le 20 septembre et le 15 octobre.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent cette convention et autorisent le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025


Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE POUR LA SENSIBILISATION AU PATRIMOINE FRUITIER

ENTRE

<p>Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dont le siège social est situé à : La Maison du Parc 20 boulevard Lyautey - 91490 Milly-la-Forêt</p> <p>représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT ci-après dénommé « le Parc »</p>	
--	---

D'UNE PART,

ET

<p>Le groupement d'intérêt public Maison Jean Cocteau dont le siège est situé au : 15, rue du Lau - 91490 Milly-la-Forêt</p> <p>représenté par sa Directrice, Madame Muriel Genthon ci-après dénommée « Maison Jean Cocteau »</p>	<p>★ Maison Jean Cocteau Milly-la-Forêt</p>
--	--

D'AUTRE PART,

Préambule

Comme tous les Parcs naturels régionaux, le Parc du Gâtinais français est animé par cinq missions fondamentales, définies par le Code de l'Environnement (article R333-4) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- ainsi que l'expérimentation et l'innovation.

Par leur approche pluridisciplinaire, les Parcs sont des facilitateurs qui favorisent les actions partenariales et transversales dans les domaines de la transition écologique et de la médiation des patrimoines.

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, le Parc naturel régional du Gâtinais français a mis en place un programme d'actions visant à améliorer la connaissance et à protéger le patrimoine fruitier de son territoire. Pour cela, le Parc organise régulièrement des formations à

l'entretien des fruitiers, répertorie les vergers, recherche les variétés anciennes et locales et met à disposition des communes des arbres fruitiers adaptés à la région.

Afin de lutter contre l'abandon de nombreux vergers faute de pouvoir utiliser les fruits, le Parc a également fait l'acquisition d'un atelier mobile de pressage. Cette machine polyvalente est mise à la disposition des communes pour transformer les fruits en jus, offrant une solution pour valoriser et conserver la production.

La mission Éducation du Parc vise précisément à faire découvrir et comprendre les richesses et les fragilités du territoire. Le verger de la Maison Jean Cocteau, situé à Milly-la-Forêt, constitue un patrimoine naturel et culturel en parfaite adéquation avec ces objectifs.

Fortes d'une collaboration déjà fructueuse, le Parc et la Maison Cocteau souhaitent formaliser leur partenariat pour pérenniser et développer des actions de sensibilisation, en particulier autour de ce patrimoine fruitier.

Considérant la délibération n°2022-086 du Comité syndical du Parc naturel régional en date du 13 décembre 2022 autorisant le Président à signer cette convention ;

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 4/11/2025,

Considérant la Convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Jean Cocteau en date du 16/11/2020,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention définit le cadre d'un partenariat récurrent et les modalités de mise à disposition du verger de la Maison Cocteau pour les actions de sensibilisation au patrimoine fruitier organisées par le Parc, notamment les formations pour adultes et les animations pédagogiques pour les publics scolaires.

Article 2 : Axes de collaboration

Le cas échéant, mais sans obligation de programmation systématique (selon budget et temps agents du Parc), le partenariat s'articule autour des deux volets suivants :

- **Axe 1 : Formations pour les publics adultes**

Le Parc et la Maison Cocteau s'engagent à organiser conjointement un maximum de 1 à 3 stages sur l'entretien des fruitiers. Le Parc assure la conception, l'animation et l'encadrement des formations par ses experts, tandis que la Maison Cocteau met à disposition son verger et promeut les événements auprès de son public.

- **Axe 2 : Animations pédagogiques pour les publics jeunes**

Le Parc et la Maison Cocteau s'associent pour l'organisation d'une journée événement « On se presse ! » à destination des scolaires dans l'enceinte du jardin de la Maison Jean Cocteau. Le Parc apporte un atelier mobile de pressage de pommes et assure l'animation de l'activité. La Maison Cocteau met à disposition les fruits de son verger, où une cueillette est organisée avec les enfants pour alimenter l'atelier. Cette journée a généralement lieu entre le 20 septembre et le 15 octobre.

Article 3 : Modalités de mise à disposition du verger

La mise à disposition du verger de la Maison Cocteau pour les actions menées par le Parc est soumise aux conditions suivantes :

- **Gratuité** : La mise à disposition du verger est consentie à titre gracieux.
- **Conditions d'utilisation** :
 - Le Parc s'engage à utiliser le verger dans le respect des lieux, des arbres et du cycle de vie de la végétation.
 - Le Parc s'engage à laisser les lieux propres et dans leur état initial à la fin de chaque opération.
- **Dates et horaires** : Les dates et horaires des activités sont définis d'un commun accord entre les deux parties pour chaque session.
- **Annulation** : La Maison Cocteau se réserve le droit d'annuler la mise à disposition pour des raisons de force majeure, après en avoir informé le Parc dans les plus brefs délais.

Article 4 : Durée et résiliation

Cette convention prend effet à compter de sa signature. Les engagements décrits ont vocation à être pérennes.

Les parties peuvent être amenées à reconsidérer cette convention en cas de modification ou d'annulation de programme.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Milly-la-Forêt, le
En deux exemplaires originaux

Muriel GENTHON

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Directrice
Maison Jean Cocteau

Président
Parc naturel régional
du Gâtinais français



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 24

PRESENTS : 8

VOTANTS : 15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

CONVENTION DE PARTENARIAT Avec la Communauté de communes des 2 Vallées (CC2V) pour la poursuite du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Nomenclature ACTES :

8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT
Avec la Communauté de communes des 2 Vallées (CC2V) pour la poursuite du service de
Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Depuis 2022, le Parc et la CC2V collaborent pour proposer aux communes du territoire un service mutualisé de Conseil en Énergie Partagé. Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques, la réduction de leur facture et de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le projet de convention vise à prolonger ce service pour une durée de trois ans (2026–2028), avec un conseiller en énergie partagé mobilisé à mi-temps sur le territoire de la CC2V. Le Parc reste structure porteuse du service, en assurant le recrutement, l'encadrement et la gestion administrative du conseiller. La CC2V s'engage à verser une contribution annuelle minimum de 17 500 € au Parc, soit un total minimum de 52 500 € sur trois ans.

Les actions prévues :

- Actualisation annuelle des bilans énergétiques communaux
- Réalisation d'évaluations thermiques simplifiées
- Accompagnement technique et administratif des projets de rénovation énergétique
- Études et accompagnement sur l'autoconsommation collective
- Animation territoriale et sensibilisation des élus et techniciens.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent cette convention et autorisent le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président

Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES

La présente convention est établie entre :

Le Parc naturel régional du Gâtinais français, syndicat mixte d'aménagement et de gestion, sis 20, Boulevard du Maréchal Lyautey – 91490 - Milly-la-Forêt représentée par son Président Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, et ci-après dénommé « **Le Parc du Gâtinais français** » ;

ET

La Communauté de communes des 2 Vallées, sise 23 Rue de la Chapelle Saint-Blaise, 91490 Milly-la-Forêt, représentée par son Président, Pascal SIMONNOT, et ci-après dénommée « **CC2V** » ou Communauté de communes des 2 Vallées

Ci-après désignés conjointement par « les Partenaires ».

Vu la délibération n°2022-086 du Comité syndical du 13 février 2022 autorisant le Président du Parc naturel régional du Gâtinais français à signer la présente convention,

Vu la délibération n°06/2023 du Conseil communautaire du 28 février 2023 autorisant le Président de la Communauté de communes des 2 Vallées à signer la présente convention,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis 2022, la CC2V et le Parc naturel régional du Gâtinais français proposent aux communes des 2 Vallées un service d'accompagnement mutualisé à la maîtrise de l'énergie. Ce service permet de redonner aux communes la maîtrise de leurs consommations énergétiques et les accompagner pour maîtriser leur facture énergétique et leurs émissions de gaz à effet de serre. Un conseiller en énergie partagé à mi-temps a été mis en place et une subvention de l'ADEME pour la création du poste a été obtenu, permettant de réduire le reste à charge pour l'intercommunalité.

Les partenaires proposent de poursuivre cette mission de service de conseil en maîtrise de l'énergie pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes des 2 Vallées pour 3 années supplémentaires.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement pour la poursuite du service mutualisé de conseil en énergie partagé pour les Communes de la Communauté de communes des 2 Vallées.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

2.1 Descriptif de l'opération

L'opération consiste à poursuivre cette mission avec le service de conseil en maîtrise de l'énergie pour 3 années supplémentaires. La moitié du temps agent d'un poste sera dédié à l'accompagnement des communes de la Communauté de communes des 2 Vallées.

Afin d'apporter une réponse adaptée à la Communauté de commune et à chaque Commune, le **conseiller réalise puis actualise un bilan énergétique global du patrimoine** (visite de bâtiments, analyse des factures sur plusieurs années...).

Cet état des lieux permet :

- De fournir aux élus un bilan de la situation initiale : niveau de consommations d'énergies mais aussi d'eau, répartition par poste et par type d'énergie, établissement de ratios et comparaison avec des collectivités ou équipements semblables...,
- D'identifier les principaux enjeux énergétiques,
- De proposer des préconisations hiérarchisées pour réduire les consommations et agir contre la hausse des prix des énergies.

Le conseiller assure également un suivi personnalisé pour la Communauté de communes et chaque Commune adhérente au service :

- **Suivi des consommations** et pérennisation des économies,
- Focus sur un ou plusieurs éléments de patrimoine : pré-diagnostics de bâtiment, faisabilité d'utiliser des énergies renouvelables, analyse et aide à l'interprétation d'audit énergétique ou d'étude, mise en œuvre d'actions sur l'éclairage public ou sur le parc de véhicules ...,
- **Accompagnement de projets** : aide à la rédaction de cahiers des charges, à l'analyse des offres, ingénierie financière, visite ponctuelle de chantiers, ...

Enfin, le conseiller assure une animation territoriale qui peut se traduire par de la sensibilisation et formation des élus, des techniciens ou autres acteurs locaux et la mise en place d'actions collectives à l'échelle du territoire.

Le service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie est un service de long terme. Son efficacité passe par un partenariat actif entre les acteurs du territoire et le conseiller qui doit devenir leur interlocuteur privilégié pour toute question relative à la gestion de l'énergie.

Le conseiller pourra être amené à élaborer des dossiers de demande de subvention pour le financement du service comme par exemple le programme ACTEE+ qui finance les postes d'économies de flux ou pour le montage de projet d'opérations d'autoconsommation collective.

La situation administrative (avancement, congés de maladie, discipline, etc.) du conseiller sera gérée par le Parc.

2.2 Périmètre de l'opération

<ul style="list-style-type: none">• Boigneville• Boutigny-sur-Essonne• Buno-Bonnevaux• Courances• Courdimanche-sur-Essonne• Dannemois• Gironville-sur-Essonne• Maisse	<ul style="list-style-type: none">• Moigny-sur-Ecole• Milly-la-Forêt• Mondeville• Oncy-sur-Ecole• Prunay-sur-Essonne• Soisy-sur-Ecole• Videlles• Communauté de communes des 2 Vallées
--	--

Article 3 - LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

3.1 Les engagements techniques

Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Structure porteuse du service de conseil en énergie partagé, le Parc naturel régional du Gâtinais français s'engage à :

- Préparer et piloter les réunions du comité de pilotage, instance de gouvernance du partenariat.
- Recruter, former et encadrer le conseiller en énergie partagé dédié pour un mi-temps au territoire de la Communauté de communes des 2 Vallées.
- Mettre à disposition du conseiller : un poste de travail, un ordinateur portable et les licences nécessaires à la mise en œuvre de ses missions, l'accès aux véhicules de services,
- Suivre et évaluer le partenariat notamment en animant le comité de pilotage.
- Solliciter et rendre à compte aux éventuels partenaires financiers du service pour contribuer financièrement au service.

La Communauté de communes des 2 Vallées

La Communauté de communes s'engage à :

- Désigner un titulaire et un suppléant la représentant au comité de pilotage,
- Informer ses Communes de l'existence du service de conseil en maîtrise de l'énergie des collectivités,
- Participer aux comités techniques et aux comités de pilotage,
- Verser au Parc naturel régional du Gâtinais français la contribution financière fixée dans le cadre de la présente convention (voir 3.2 Les engagements financiers).

3.2 Les engagements financiers

3.2.1. Engagements

La Communauté de communes des 2 Vallées s'engage à contribuer financièrement au service de conseil en énergie partagé à hauteur de 52 500 € sur trois ans :

- 17 500 euros minimum sur 2026 ;
- 17 500 euros minimum sur 2027 ;
- 17 500 euros minimum sur 2028 ;

3.2.2. Modalités de versement

Le versement de la Communauté de communes des 2 Vallées auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français est réparti ainsi pour 2026 et 2027 et 2028 :

- 17 500 euros minimum en mai 2026 ;
- 17 500 euros minimum en mai 2027 ;
- 17 500 euros minimum en mai 2028 ;

Article 4 – Programme d'actions

- **Actualisation annuelle des bilans énergétiques**

Un temps sera dédié chaque année pour récupérer les dernières données de consommations énergétiques pour actualiser le bilan énergétique communal, le présenter en commune et mettre à jour le logiciel de suivi des consommations énergétiques.

- **Réalisation d'évaluations énergétiques simplifiées**

Une évaluation thermique simplifiée consiste en une version plus légère d'un audit thermique. Ce document permet de faire un état des lieux du bâtiment d'un point de vue thermique (état de l'isolation, système de chauffage, usages...), de classer les postes de déperditions (toit, murs, huisseries...) et d'en tirer des scénarios de travaux avec des gains énergétiques chiffrés. Ceci permet à la Commune ou à l'intercommunalité de prendre des décisions éclairées et de prétendre aux systèmes de subvention demandant un gain énergétique minimal, comme le Fonds Vert.

- **Production d'études et accompagnement sur l'autoconsommation collective**

Avec un prix de revente de l'électricité solaire de 7c€ par kWh (contre 20c€ pour l'électricité facturée), l'autoconsommation collective se présente comme une solution intéressante pour les collectivités. Elle permet de distribuer la production de panneaux solaires sur un ensemble défini de bâtiments, et non seulement sur le bâtiment sur lequel les panneaux ont été posés. Ceci induit une optimisation considérable de production solaire et une baisse intéressante des factures d'électricité. Or ce montage requiert une expertise technique pointue pour être mené à bien. Le service s'étant perfectionné dans ce domaine, cette action sera proposée aux Communes intéressées.

- **Poursuite de l'accompagnement de projet**

Le conseiller accompagnera les collectivités sur leurs principaux projets de rénovation énergétique, pour cela il peut être sollicité par exemple pour :

- L'aide à la lecture de rendus d'audit, devis, etc...,
- L'aide à la rédaction de cahier des charges pour les marchés publics par exemple,
- L'aide au montage de dossiers de subvention,
- La participation à des réunions avec des prestataires,
- La communication sur les projets exemplaires.

ARTICLE 5 - GOUVERNANCE

Un comité de pilotage aura pour but d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du service et de réorienter si besoin les objectifs et les engagements de résultats.

Ce comité de pilotage est composé à minima de l'ensemble des partenaires signataires de cette convention ainsi que des partenaires financiers de l'opération. Il pourra être élargi à l'ensemble des partenaires du service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités du Parc du Gâtinais français.

Le comité de pilotage a pour missions de :

- assurer le bon déroulement des actions engagées ;
- établir le suivi financier du/des programme(s) soutenu(s) ;
- procéder à l'évaluation annuelle des actions et de décider de la suite à donner pour l'année suivante.

Lors de chaque comité de pilotage annuel, les partenaires examineront les résultats du service, les évolutions du contexte énergétique, les opportunités de financement complémentaires et les besoins exprimés par les communes.

À l'issue de cette revue, les partenaires pourront convenir d'une augmentation du montant de la contribution financière pour l'année suivante, sous réserve d'un accord formel des parties concernées.

Le comité de pilotage pourra proposer l'intégration de nouveaux partenaires (communes, syndicats, bailleurs, associations, distributeurs d'énergie, fournisseurs d'énergie) au service, sous réserve d'un accord des signataires et d'une contribution financière ou technique adaptée

Il se réunira autant que de besoin et en fonction de l'avancement des actions, et au moins une fois par an à une date choisie d'un commun accord entre les partenaires.

À chaque réunion, le conseiller sera invité à présenter notamment les :

- actions réalisées depuis la précédente réunion ;
- difficultés rencontrées, les solutions proposées ;
- actions envisagées au cours de l'année suivante.

L'ordre du jour devra être transmis au moins 1 semaine avant le comité de pilotage. Un compte-rendu sera proposé par le Parc naturel régional du Gâtinais français pour relecture et validation auprès de l'ensemble des parties prenantes et participantes.

Un comité technique réunissant les techniciens des organismes partenaires se réunit en amont pour la préparation de chaque comité de pilotage.

La mise en œuvre du partenariat implique le respect par chaque partenaire de son rôle tel que défini dans la présente convention.

ARTICLE 6 – EVALUATION

Indicateurs traduisant le déploiement de la mission :

Nbre de communes du territoire	Liste avec code INSEE, et nombre d'habitants
Nbre de communes adhérentes	Identification dans la liste précédente
Par commune adhérente	Nbre de bâtiments dont les consommations sont suivies Et surface correspondante en m ²
	Nbre de bâtiments ayant fait l'objet d'une évaluation énergétique ou avis dans l'année Et surface correspondante en m ²
	Nbre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux dans l'année et surface correspondante en m ²
	Eclairage public suivi (oui/non), et puissance correspondante
	Rapport d'état des lieux finalisé (oui/non)
	Bilan présenté aux élus du Conseil Municipal (oui/non)

Indicateurs traduisant la situation territoriale :

Par commune	Budget de fonctionnement Facture énergétique (€ et kWh/an.habitant) pour les bâtiments Facture énergétique (€ et kWh/an.habitant) pour l'éclairage public Facture énergétique (€ et kWh/an.habitant) pour les véhicules
-------------	--

Ces indicateurs feront l'objet d'un bilan lors du comité de pilotage.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION, RÉSILIATION ET LITIGES

7.1 Durée de la convention

Les parties prenantes conviennent d'un partenariat d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 3 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, ou si pour une raison de force majeure ou pour une raison reconnue valable par les parties, un ou des partenaires se trouvaient empêchés d'exécuter la présente convention, le présent accord serait résilié à l'expiration d'un délai de 3 mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, par l'un des signataires de la présente convention.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

7.2 Résiliation et litiges

Si un signataire souhaite résilier sa participation au partenariat, celui-ci doit en informer les autres signataires par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention.

Toutes les sommes engagées dans le cadre de la convention restent dues.

À défaut d'accord amiable, les litiges ou contestations seront portés devant le Tribunal Administratif d'Evry.

Le à

Pour la Communauté de communes
des 2 Vallées

Pour le Parc naturel régional
du Gâtinais français

Le Président
Pascal SIMONNOT

Le Président
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
VOTANTS :	15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIoT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

Approbation de la feuille de route 2025-2027 de la Communauté départementale pour la transition énergétique (CDTE 77)

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

Approbation de la feuille de route 2025–2027 de la Communauté départementale pour la transition énergétique (CDTE 77)

La CDTE 77, pilotée par la Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne, constitue l'instance de coordination et de mobilisation des acteurs publics et privés engagés dans la transition énergétique. Le Parc y participe activement depuis plusieurs années, notamment via ses actions en matière de rénovation énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'accompagnement des collectivités.

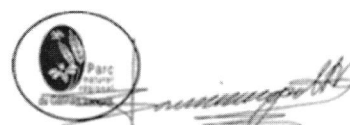
La feuille de route 2025–2027 vise à territorialiser davantage la transition énergétique en Seine-et-Marne, en cohérence avec les objectifs européens, nationaux et régionaux. Elle s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- Accompagnement des territoires dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- Développement de la production locale d'énergies renouvelables et de récupération
- Accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés
- Transition énergétique des mobilités et alternatives aux déplacements.

La signature de cette feuille de route permet de réaffirmer l'engagement du Parc dans les dynamiques départementales et régionales de transition énergétique, de valoriser ses actions exemplaires (service de maîtrise de l'énergie des collectivités, service public de rénovation de l'habitat, projets d'autoconsommation collective, etc.), et de renforcer les synergies avec les partenaires du territoire.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la feuille de route 2025–2027 de la CDTE 77 et de l'autoriser à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent la feuille de route 2025–2027 de la CDTE 77 et autorisent le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-061-DE

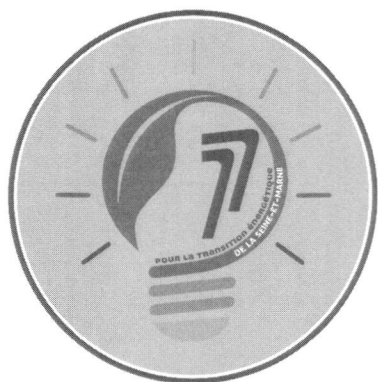
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





**Communauté Départementale pour la
Transition Énergétique de la Seine-et-Marne**

Feuille de route 2025-2027

Territorialiser la transition énergétique

Sommaire

Feuille de route 2025-2027

Territorialiser la transition énergétique

Introduction : le cadre de la feuille de route

1 – La Communauté Départementale pour la Transition Énergétique de la Seine-et-Marne

- 1.1 – Quelle cible ?
- 1.2 – Le fonctionnement de la CDTE 77

2 – 2021-2023, des objectifs atteints et à poursuivre

- 2.1 – La transition énergétique au service d'une activité économique locale et pérenne
- 2.2 – La transition énergétique des transports : mobilité et alternatives aux déplacements
- 2.3 – La ville résiliente et l'innovation dans les technologies propres
- 2.4 – L'agriculture et la sylviculture au service de la transition énergétique

3 – 2024-2026, territorialiser la transition énergétique

AXE TRANSVERSAL

- 3.1 – L'accompagnement des territoires dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

AXES THÉMATIQUES

- 3.2 – L'augmentation de la part locale de production d'énergies renouvelables et de récupération
- 3.3 – L'accélération de la rénovation globale des équipements publics et du bâti privé, et l'utilisation de nouveaux matériaux, dans un objectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- 3.4 – La transition énergétique des transports : mobilité et alternatives aux déplacements

4 – Liste des partenaires de la CDTE 77

5 – Les signataires de la feuille de route 2025-2027 de la CDTE 77

Introduction : le cadre de la feuille de route

Installée par le préfet de Seine-et-Marne en 2017, la Communauté départementale pour la transition énergétique (CDTE77) constitue la principale instance de dialogue et de réflexion des acteurs de cette transformation, priorité partagée à tous les échelons. Trait d'union entre acteurs publics et privés, la CDTE77 permet de donner des orientations collectives aux actions en faveur de la transition écologique. Les deux premières feuilles de route – 2018-2020 et 2021-2023 – ont respectivement facilité la rédaction des PCAET et la prise de conscience des enjeux bâtimentaires et de mobilités de la transition énergétique.

Au niveau européen :

L'Union européenne est devenue le premier niveau de cadrage et d'orientation de la transition énergétique, à la fois en raison de la nécessité de traiter du changement climatique à un niveau supra-national et les conséquences en matière énergétique de la guerre en Ukraine.

En vertu de la loi européenne sur le climat, les pays de l'UE doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030. L'objectif est de rendre l'UE neutre pour le climat à l'horizon 2050. En octobre 2023, le Parlement et le Conseil ont porté l'objectif en matière d'énergies renouvelables pour 2030 à 42,5 %, en espérant atteindre 45 %, pour ainsi doubler la part actuelle des énergies renouvelables dans l'Union.

Au niveau national :

La loi énergie-climat du 8 novembre 2019 prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 33 % au moins de la consommation finale brute d'énergie en 2030. À cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables devront représenter au moins 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz. La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), prévues par la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte du 17 août 2015, sont en cours de révision.

Promulguée en mars 2023, la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Au niveau régional :

À l'échelle de la région Île-de-France, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) a été approuvé par le préfet de région et le président du Conseil Régional d'Île-de-France en 2012 et une nouvelle version est en cours de réalisation.

La Région Île-de-France a par ailleurs adopté le 3 juillet 2018 une Stratégie régionale énergie-climat qui fixe des objectifs en matière de production d'énergie renouvelable : tendre vers une région 100 % d'énergies renouvelables dont 50 % produites localement (soit 37 TWh en 2030 et 68 TWh en 2050) et zéro carbone en 2050.

Inspirées des *Conferences of the Parties* (COP) réunissant les États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les COP régionales visent à définir au sein d'une région les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réductions de GES et de protection de la biodiversité. Les COP régionales ont vocation à impulser une plus grande territorialisation de la planification écologique, notamment au travers des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE). La présente feuille de route a vocation à être cohérente avec celle de la COP régionale d'Île-de-France adoptée en avril 2025.

Au niveau local :

La transition énergétique doit à présent s'incarner davantage dans des projets locaux à fort impact. Les projets des CRTE ont vocation à traduire les actions dans les PCAET. Annoncé le 27 août 2022, le fonds vert est un dispositif inédit qui trouve à s'articuler avec les CRTE et les PCAET pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027. La rénovation énergétique des bâtiments publics, la rénovation des parcs lumineux d'éclairage publics ou encore la décarbonation des mobilités concourent à la transition énergétique. La rénovation énergétique des écoles et la renaturation des cours de récréation constituent une priorité gouvernementale qui doit être déployée avec méthode et en incluant tous les acteurs.

1. LA COMMUNAUTÉ DÉPARTEMENTALE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA SEINE-ET-MARNE

Issue du « Club Climat 77 » animé par le CD 77 jusqu'en 2016, la Communauté Départementale pour la Transition Énergétique de la Seine-et-Marne (CDTE 77), **pilotée par la DDT de Seine-et-Marne**, est forte d'un **réseau d'une vingtaine d'acteurs publics et privés** régionaux et départementaux aux compétences multiples : énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, bâtiment, artisanat...

Les partenaires de la CDTE 77 se retrouvent autour de 2 objectifs majeurs :

- développer une stratégie énergétique pour la Seine-et-Marne caractérisée par **la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement d'énergies renouvelables et de récupération, ainsi que de matériaux nouveaux ou recyclés produits localement**
- accompagner les territoires dans **la mise en œuvre de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

Créées à la demande du préfet de Région Île-de-France suite à la **loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**, les Communautés Départementales pour la Transition Énergétique accompagnent les collectivités afin qu'elles intègrent pleinement les enjeux de la transition énergétique dans toutes leurs démarches de planification.

1.1 – Quelle cible ?

→ Les **collectivités territoriales** (EPCI, communes) – Chargé(e)s de mission et élu(e)s concerné(e)s, acteurs territoriaux publics ou privés. Interlocuteur clé, la CDTE est à l'écoute de toutes les collectivités sur la voie de la transition énergétique et leur facilite l'**accès** aux appels à projets et aux financements. La CDTE fédère et met en commun les ressources, **conseille** les EPCI et les guide dans leurs projets de **stratégie locale pour l'énergie**. Elle les **aide** à trouver des solutions concrètes pour développer une nouvelle économie locale, protéger les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie et construire un territoire plus solidaire.

→ La CDTE met en relation les différents acteurs et tente de lever les freins à **l'émergence des projets**. Elle a également un rôle de **formation** et de **sensibilisation** des acteurs professionnels comme du grand public.

1.2 – Le fonctionnement de la CDTE 77

- Le comité technique (Cotech) de la CDTE 77 se réunit toutes les 6 semaines dans les locaux des partenaires.
- Des groupes de travail (GT) sont mis en place et se réunissent à intervalle régulier.
- Le comité de pilotage (Copil) de la CDTE 77 se réunit une fois par an, présidé par le préfet de Seine-et-Marne.
- La CDTE 77 organise régulièrement des réunions de sensibilisation auprès des territoires (présentations, expositions, ateliers participatifs de réflexion collective...).
- Plusieurs fois par an, la CDTE 77 organise des séminaires, webinaires, visites sur les sujets d'actualités en lien avec la transition énergétique (hydrogène, méthanisation, réglementation, fonds vert...).
- Une newsletter de la CDTE 77, mise en page et diffusée par les partenaires de la CDTE, est envoyée au réseau d'acteurs départementaux (600 contacts).
- La CDTE 77 participe aux réunions des réseaux régionaux du TEDDIF (réseau francilien des collectivités, techniciens et acteurs de la transition écologique) et de la CRCAE (Communauté Régionale Climat Air Energie, pilotée par la DRIEAT).

2. 2021-2023 – DES OBJECTIFS ATTEINTS ET À POURSUIVRE

La feuille de route « *Transition énergétique 2021-2023* » de la CDTE 77 se déclinait en **5 actions générales** et **4 actions thématiques** soit **23 sous-actions**, regroupées par thèmes :

2.1 – Actions générales

ACTIONS GÉNÉRALES		
Pilote	Intitulé	Bilan
DDT 77	Poursuivre la promotion auprès des collectivités de la contractualisation écologique avec L'État	20 EPCI ont signé un CRTE. Il ressort de l'étude des actions contenues dans ces contrats que la rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux est une des thématiques que l'on retrouve systématiquement dans les dossiers.
Tous les partenaires CDTE	Accompagner la montée en compétence des nouveaux élus, de leurs techniciens et des acteurs locaux afin qu'ils intègrent pleinement les enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique dans toutes leurs démarches	<p>En 2021, 3 webinaires CDTE à l'attention des élus et des techniciens des communes et EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Transition écologique : répondre aux obligations réglementaires dans l'élaboration et l'exécution des marchés de travaux" par Ensemble 77 le 15/04/21 • "La méthanisation en Seine-et-Marne : des dispositifs et outils pour des projets de qualité" par le CD 77, l'IPR-AREC, GRDF, le CAUE 77 et la DDT 77 le 12/10/21 • Présentation de la loi climat et résilience par la DDT le 17/11/21 • « l'appropriation locale des projets » par le CD77 en mai 2021 • TACCT : AMI "Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires" lancé en 2023, accompagnement de l'ADEME • Webinaire "Transition écologique" Ensemble77 : répondre aux obligations réglementaires dans l'élaboration et l'exécution des marchés de travaux" par Ensemble 77 le 15/04/21 : une trentaine de participants dont 30% de représentants de collectivités • 24ème forum des collectivités territoriales et des TP le 25/11/21 "Eaux pluviales et espaces publics : quelles réponses au regard des enjeux climatiques ?" - 360 participants dont 30% représentants de collectivités et syndicats • 25ème forum des es collectivités territoriales et des TP le 22/11/23 "Réduire l'empreinte carbone des projets de transition écologique" - 300 nparticipants dont 25% de représentants de collectivités <ul style="list-style-type: none"> • refonte de la démarche Schéma d'Organisation Environnementale - SOE - organisation de 2 sessions de formation juin 2023
	Achever l'approbation des PCAET sur l'ensemble des EPCI obligés et accompagner la démarche d'évaluation des PCAET à mi-parcours	<p>11 PCAET ont été adoptés de 2021 à 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le PCAET de la CA Marne-et-Gondoire en mars 2021 • le PCAET de la CA Paris-Vallée-de-la-Marne en septembre 2021 • le PCAET de la CA Roissy-Pays-de-France en octobre 2021 • le PCAET de la CA Moret-Seine-et-Loing en mars 2022 • le PCAET de la CC Deux Morin en mars 2023 • le PCAET de la CC Val briard en avril 2023 • le PCAET de la CC Bassée Montois en mai 2023 • le PCAET de la CC Orée de la Brie en juin 2023 • le PCAET de la CC du Provinois en septembre 2023 • le PCAET de la CC Brie nangissienne en décembre 2023 • le PCAET de la CC Brie des rivières et châteaux en décembre 2023
	Poursuivre la fixation d'objectifs quantifiés en faveur de la transition énergétique	Evolution de la démarche Schéma d'Organisation Environnementale - SOE (ajout d'une mesure des GES) qui accompagne l'intégration d'objectifs environnementaux dans les marchés de travaux publics (routes, assainissement, réseaux) et permet de mesurer, synthétiser et suivre les indicateurs précis et quantifiés
	Relancer le groupe de travail de la CDTE 77 relatif aux données de l'énergie	Élaboration et mise en ligne sur le site des services de l'État en Seine-et-Marne, d'un baromètre de la transition énergétique en décembre 2022.

2.2 – Activité économique locale et pérenne

Activité économique locale et pérenne				
	n° Action	Pilote	Intitulé	Bilan
	1-1	CD 77 / SEME	Favoriser l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments grâce à la généralisation des plateformes PTRE dans le cadre du dispositif SARE	<ul style="list-style-type: none"> • 22 collectivités se sont engagées dans une démarche d'accompagnement à la rénovation des logements privés (régie, PNRGF, ALEC SP, SURE, SARE...) + 1 collectivité disposant d'une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH). Côté programme SARE en 3 ans: • Pour les copropriétés, ce sont 264 conseils qui ont été donnés et 10 accompagnements. • Pour les maisons individuelles, ce sont 24335 conseils qui ont été donnés et 904 accompagnements (dont 24 accompagnements post-travaux) • Pour les entreprises du petit tertiaire privés, ce sont 141 conseils qui ont été donnés
	1-2	SDESM / SEME	Accompagner la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé	<p>SDESM (bâti public uniquement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 43 communes et 3 EPCI sous convention CEP en 2023 (dont 17 conventions qui prenaient fin en 2023) • Perspective : recrutement d'un nouveau CEP en 2024, portant le nombre d'ETP sur cette mission à 2,3
	1-3	CR IDF / ENSEMBLE 77	Sensibiliser l'ensemble des acteurs au développement et à l'existence de structures économiques locales qui permettent l'utilisation de matériaux recyclés et la valorisation des déchets	<p>Projet d'expérimentation du réemploi sur un chantier à Chelles, porté par le bailleur social ICF Habitat et l'entreprise de travaux GCC (lots concernés par le réemploi / la réutilisation de matériaux : couverture, menuiseries extérieures et isolation). Ex : valorisation des tuiles en les transformant en graves recyclées.</p> <p>Modernisation d'une déchetterie à Emerainville portée par Yprema (ADEME)</p>
	1-4	CD 77 / DDT / GRDF / SDESM	Augmenter la part locale de l'énergie en facilitant les projets d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	<p>Installations ENR en fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 42 sites de production de biométhane dont 39 agricoles (860GWh/an) • 4 centrales solaires photovoltaïques au sol (74 GWh/an) • 3 parcs éoliens (19 mâts - 63MW) <p>• Accompagner les projets de contrats collectifs privés incluant des agriculteurs dans les grappes de consommation - production d'énergie solaire (CARIDF)</p> <p>SDESM</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV: référent "Les Générateurs" sur le périmètre de ses communes adhérentes depuis le 1er juillet 2023. • chaleur renouvelable: réalisation d'études de faisabilité dans le cadre du CCR ; accompagnement à la création de 2 réseaux de chaleur ; création d'une centrale d'achat études ENR thermiques, avec 15 communes adhérentes <p>CD77</p> <ul style="list-style-type: none"> • CapMétha77 : entre 2021 et 2023-→ 2 COPIL, 1 COTECH • Mise en place d'un dispositif à destination des porteurs de projet agricole et territorial, pour engager une démarche de concertation publique mis en oeuvre par la CNDP (action partenariale : CD, GRDF, CD, DDT, CNDP)

2.3 – Mobilité et alternatives aux déplacements

Mobilité et alternatives aux déplacements			
n° Action	Pilote	Intitulé	Bilan
2-1	ADEME / CD 77 / DDT	Favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture particulière	<ul style="list-style-type: none"> 12 dossiers ont été lauréats de l'AAP 6 pour un montant d'environ 2,8M€ Les campagnes DETR et DSIL ont également permis de financer quelques aménagements cyclables. 4 dossiers ont été déposés au titre de l'AAT, malheureusement, aucun lauréat dans le 77(seulement 2 pour la région). 4 dossiers déposés au titre du fond vert covoiturage pour 2 lauréats. Plan vélo 2020-2029 --> 325 km d'aménagements cyclables sur le réseau Départemental (73% en site propre) 22 stations de co-voiturage aménagées par le Département <p>La CCI Seine-et-Marne a :</p> <ul style="list-style-type: none"> réalisé en partenariat avec une trentaine d'entreprises et la CC Paris Vallée de la Marne : un plan de mobilité employeurs commun sur le périmètre des ZAE de PariEst, ZAE du Mandinet et Pôle Commercial Valorée (2022 / 2023); réalisé en partenariat avec une dizaine d'entreprises et la CA Roissy Pays de France : un plan de mobilité Employeurs Commun sur la ZAE de Mity-Mory (2021 / 2022); engagé en partenariat avec une dizaine d'entreprises et la CA Roissy Pays de France : un plan de mobilité Employeurs Commun sur les ZAE de Villeparisis et du Mesnil Amelot (depuis fin 2024). <p>IDFM est partenaire de ces Plans de Mobilité Employeurs communs.</p>
2-2	ADEME / DRIEAT	Accompagner, à leur demande, les collectivités volontaires dans leur réflexion vers la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)	Pas de projet de ZFE en Seine-et-Mame.
2-3	DDT / GRDF	Mieux impliquer les logisticiens dans la transition énergétique	La DDT 77 a rejoint un GT pour la création d'un observatoire piloté par la DRIEAT sur le fret et la logistique.
2-4	CD 77 / SDESM	Accompagner la conversion des flottes captives et participer au maillage du territoire par un large réseau de stations multi-énergies, en finalisant les schémas directeurs GNV, bioGNV et IRVE	<p>SDESM</p> <ul style="list-style-type: none"> partenaire de la démarche CapBioGNV77 (club + BioGNV Tour + AMI) SDIRVE approuvé en sept. 2022 + plan de déploiement 2023/2026 de 150 bornes + 6 dans le cadre de l'appel à projet FACE (bornes rapides) un marché de fourniture/installation, sous la forme d'une centrale d'achat, permettant aux territoires adhérents au SDESM de disposer d'un bordereau de prix et d'une offre technique homogène sur le département => 17 communes adhérentes <p>CD77</p> <ul style="list-style-type: none"> BioGNV Tour : 21 EPCI rencontrés ou dates calées début 2024 2 Matinales du Club CapBioGNV77 2 études de prospect et 3 études de faisabilité technique 1 Appel à manifestation d'intérêt lancé avec 1 aménageur retenu <p>CCI</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études de potentiel de développement de la mobilité bioGNV auprès des entreprises du secteur du Provenois et de Moret Seine-et-Loing (2 études de prospects citées). Une enquête de potentiel de développement de l'usage de la mobilité bioGNV auprès des entreprises du secteur du Pays de Meaux pour le compte de la SEM du SDESM.
2-5	CCI 77 / CMA 77	Développer et pérenniser les modes de livraison mis en place par les petits commerces de proximité	Les commerces de proximité qui avaient expérimenté des formules alternatives de plateformes locales de commerce en ligne pendant la période COVID, n'ont pas pu pérenniser les démarches ensuite. A noter cependant qu'un partenariat a été signé en juin 2025 entre la CCI77 et la du CC Pays Briard, afin de concrétiser la stratégie PCAET et dans ce cadre, la création d'un appel à projet en vue d'aider au moins une commune à réimplanter un commerce de proximité, a été programmé sur le 2e semestre 2025.
2-6	CCI 77 / DDT	Promouvoir le développement du travail à distance	<p>La CCI a mis en oeuvre les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2021, la CCI a coopéré avec son partenaire EPAMARNE à la définition d'une méthodologie et à la réalisation d' une ENQUETE sur les pratiques et organisation du travail des employeurs de Marne La Vallée. Les réponses de 130 employeurs répondants sur la période du 27 avril au 30 juin 2021 ont apporté des informations concrètes permettant à Epamarne de construire des scénarios prospectifs en termes d'aménagement du territoire. Réunion du 21 mars 2022 : Masterclass "Télétravail et décarbonation des déplacements domicile-travail". Cette réunion a permis de partager entre une dizaine de décideurs économique et les partenaires (cabinet Koriscence / Université Gustave Eiffel/ CCI) l'état des connaissances sur la réglementation et les effets du télétravail dans les relations managériales et dans les déplacements domicile-travail.

2.4 – Ville résiliente et innovation dans les technologies propres

Ville résiliente et innovation dans les technologies propres			
n° Action	Pilote	Intitulé	Bilan
3-1	DDT	Mobiliser la recherche sur la ville durable au profit du territoire seine-et-marnais	ADEME <ul style="list-style-type: none"> • CA Melun-Val-de-Seine est entré dans la démarche TE-CAE et dans CITEC • CA Marne & Gondoire et CC Pays de Montereau ayant signé un COT entrent aussi dans la démarche TETE ECI et CAE • CA Paris-Vallée-de-la-Marne est toujours dans la démarche TE-CAE (depuis 2020) • CA Marne & Gondoire a participé à l'expérimentation résilience territoriale
3-2	SEME	Recenser et faire connaître les initiatives locales remarquables et/ou innovantes en faveur de la transition énergétique	SEME élaboration d'une carte interactive des initiatives seine-et-marnaises remarquables en termes de transition écologique, en ligne sur le site Internet de SEME
3-3	DDT / GRDF	Recenser et faire connaître les développements en recherche appliquée au profit de la construction, de l'aménagement et de l'innovation	DDT 77 Travail de recensement des innovations constructives nationales potentiellement transposables à l'échelle du département de Seine-et-Marne, sous forme d'un rapport
3-4	IPR AREC	Mener une expérimentation sur deux territoires en Seine-et-Marne pour intégrer les enjeux de résilience et de neutralité carbone dans les aménagements et constructions	Projet "Construire villes et territoires résilients" (IPR-AREC - DDT 77 - CAUE 77- SDESM). <ul style="list-style-type: none"> • Marchés sensibles organisés à Champagne-sur-Seine (AREC / DDT) et à Donnemarie-Dontilly (SDESM/ CAUE) pour avoir une lecture sur le terrain des aménagements et pointer les impacts du changement climatique sur ces deux communes.
3-5	DDT	Mener une réflexion sur la valorisation et la réduction des consommations énergétiques liées au développement du numérique	Réunion de travail entre les membres de la CDTE 77 et la CA Paris-Vallée-de-la-Marne, EPCI pionnier pour la réalisation de sa stratégie numérique (obligation de la loi REEN de novembre 2021, article 35). Cette stratégie prendra nécessairement en compte les questions : <ul style="list-style-type: none"> - de sensibilisation du public à la sobriété numérique - d'allongement du cycle de vie des équipements informatiques, de leur réemploi et de leur recyclage - de valorisation de la chaleur fatale lors de l'installation d'un data center...

2.5 – Agriculture et sylviculture au service de la transition énergétique

Agriculture et sylviculture au service de la transition énergétique			
n° Action	Pilote	Intitulé	Bilan
4-1	CD77 / DDT77	Participer à promouvoir la mise en place de circuits courts et de proximité pour l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • 3 Projets Alimentaires Territoriaux labellisés : CA Roissy-Pays-de-France ; CC Plaines-et-Monts de France ; les 3 EPCI couverts par EPA Marne (CA Marne-et-Gondoire, CA Paris-Vallée-de-la-Marne et Val-d'Europe-Agglomération). Les PAT de la CCPMF et EPA Marne sont relancés pour l'échéance de labellisation niveau 1. • Plan de relance « Alimentation locale » : 8 projets en faveur de l'alimentation de proximité (magasins participatifs avec des produits locaux et bio, distributeurs automatiques de produits locaux...) • Aides du Plan de compétitivité des exploitations agricoles • Point Accueil Diversification (CRAIF) avec accueil de 16 agriculteurs. • Restauration collective : communes installent des productions maraîchères sur leurs terrains afin d'alimenter les cantines en produits locaux. • Construction d'une plateforme d'approvisionnement des cantines en produits locaux et mise en place de partenariats avec les cantines des collèges et lycées • Relocalisation de la production et de la commercialisation agricole : conception d'une base de données des projets agricoles innovants du département (DDT 77).
4-2	CRA IdF / CD77	Accompagner la diversification de l'agriculture et de la sylviculture seine-et-marnaise en faveur de la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux biosourcés : comité de liaison, accompagnement de la filière chanvre • Filière bois : actions mutuelles avec le CRPF (Centre régional de la propriété forestière) • Méthanisation : accompagnement des porteurs de projets, réalisation des plans d'épandage, mise aux normes des stockage de digestat, concertation CIVE auprès des riverains. Formation des agriculteurs (optimisation des chantiers de récolte). Sensibilisation des agriculteurs (bonnes pratiques d'épandage, diversification). Communication (interventions auprès des élus locaux). Publication des résultats d'essai CIVE (Chambre d'agriculture) • Etude « Performance agronomique et environnementale de la méthanisation agricole dans un contexte de grandes cultures céréalières et recommandations de bonnes pratiques » (DRIAFF) • Etude sur le potentiel de production et les débouchés de la menue-paille • Agrivoltaïsme : accompagnement des porteurs de projets dans le respect de la doctrine validée par les élus CARIDF • Diversification : accompagnement de la diversification via les PCAET par la région - la CARIDF accueille les agriculteurs pour les conseiller dans leur volonté de diversification
4-3	DDT 77	Sensibiliser à la réduction de l'impact de l'agriculture sur les émissions de GES et favoriser le stockage du carbone dans les sols agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentations sur le stockage du carbone dans les sols (GIEE Ceres Sud 77, association pôle sud Paris...) • Expérimentations sur des mélanges de couverts (FDC77). • Etude sur les couverts pour réduire la dépendance aux intrants et favoriser le stockage du carbone dans les sols (CRAIdF / Arvalis) • Etude sur le pâturage ovin pour réduire la pression adventice au champ, contrôler les couverts permanents, stimuler la croissance et le tallage des céréales et du colza d'hiver (Agrofille). • Suivi de la structuration des plans d'actions des PCAET en proposant des actions aux collectivités pour favoriser l'optimisation des pratiques agricoles (réunions de sensibilisation, accompagnement technique des agriculteurs sur la conservation des sols...) ainsi que pour favoriser le stockage du carbone sur le territoire par le développement de l'agroforesterie (CRAIdF)
4-4	SDESM – DDT 77	Données de l'Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sources de données disponibles avec l'ensemble des partenaires • Structurer les données de l'énergie, en lien avec partenaires et acteurs • Développer l'utilisation des données (diagnostics, suivi et évaluation des actions) • Animer un réseau d'échanges et de bonnes pratiques entre acteurs de la TE

3. 2024-2026 – TERRITORIALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Forte du bilan de sa feuille de route 2021-2023 et afin de poursuivre son action et de prendre en compte les évolutions globales et locales en matière de transition énergétique, la CDTE 77 a actualisé sa feuille de route pour la période 2024-2026.

→ **AXE TRANSVERSAL**

3.1 – *L'accompagnement des territoires dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique*

→ **Accompagner les collectivités pour assurer l'opérationnalité des PCAET – comment passer de la planification aux projets ?**

- **Constitution d'un réseau des chargés de mission PCAET**

Organiser une 1ère réunion rassemblant l'ensemble des chargés de mission PCAET et des élus en charge de la thématique - recensement des besoins pour élaborer une boîte à outils.

Mener des travaux sur :

- les indicateurs de suivi / évaluation et les bilans à mi-parcours
- la coordination entre PCAET , les SDE et les zones d'accélération
- la territorialisation des objectifs régionaux (COP régionale, objectifs du SRCAE, exploitation des nouveaux outils tels que Terza et Accel'EnR)

- **Création de boîtes à outils :**

- RETEX sur les PCAET de Seine-et-Marne (modèle d'organisation, financement, rattachement du chargé de mission,...) pour que le PCAET devienne la feuille de route de l'EPCI.
- Pour répondre aux objectifs du PCAET sur le **vecteur gaz** : apporter la preuve que les solutions répondent aux objectifs territoriaux, fournir la donnée, apporter les éléments de compréhension sur la chaîne gazière.

- **Présentation des solutions développées par Enedis pour les collectivités afin de les accompagner dans leur projet :**

- CapaRéseau en collaboration avec RTE
- Portail Collectivités avec les outils :
 - Outil de cartographie des capacités
 - Tester mon raccordement

- **Présenter des solutions développées par GRDF pour les collectivités afin de les accompagner dans leur projet :**

- Présentation du portail collectivité
- Outil de cartographie
- Outil de suivi des consommations
- Étude de raccordement

Pilote : DDT77 - CD77

Contributeurs : SDESM / GRDF / DRIEAT / AREC / ENEDIS / PNRGF / SEM-E

→ **Inciter les collectivités non engagées dans une démarche de stratégie énergétique (définition des schémas directeurs des énergies (SDE), SDIE...) et accompagner les collectivités volontaires**

- organisation de temps forts : identification des blocages / élaborer une démarche pour convaincre les élus de l'intérêt d'un SDE sur le territoire
- Accompagnement des EPCI et/ou AODE dans l'élaboration de leur SDE, en leur proposant une AIS (Analyse d'Impact Scénarisée) afin de tester plusieurs scénarios (soit en volumétrie de type d'installation, soit sur le temps, soit les deux) et d'observer l'évolution du réseau.

Pilote : ADEME / PNRGF

Contributeurs : CD 77 / GRDF / SDESM / DDT / ENEDIS

→ AXES THÉMATIQUES

3.2 – L'augmentation de la part locale de production d'énergies renouvelables et de récupération

Chiffres clés :

Aujourd'hui, la France importe 98,5 % de son pétrole, 98 % de son gaz naturel, 100 % de son charbon et 100 % de l'uranium. Grâce au développement des énergies renouvelables, le déficit de la balance commerciale lié aux importations d'énergie pourrait être réduit de 60 % en 2035.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a été portée à 20,7 % en 2022, marquant une accélération nette par rapport à 2005 (+11,4 %). Cette part devra atteindre 33 % en 2030 pour respecter les objectifs de la loi énergie-climat de 2019.

Objectifs :

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en vigueur fixe pour 2028 l'objectif d'une accélération significative du rythme de développement des énergies renouvelables par rapport à 2017 :

- doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques,
- augmenter de 40 à 60 % la production de chaleur renouvelable,
- porter le volume de biogaz injecté à 14 à 22 TWh contre 0,4 TWh en 2017, ce qui représentera 6 à 8 % de la consommation de gaz en 2028 ...

Le système énergétique sera alors en capacité d'atteindre les objectifs de la loi en portant la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Ces objectifs nationaux sont cohérents avec le chemin nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et avec l'objectif européen de porter à 42,5 % la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute de l'Union européenne d'ici à 2030.

Actions 2025-2027 de la CDTE 77 :

→ **Présenter la régionalisation des objectifs de la PPE à l'échelle du département -**

Cette action est liée à l'action transversale 3.1.1

- Rendre opérationnelle la feuille de route « énergie » de la COP régionale en ambition de projets départementaux (nombre, effet et nature de projets concrets)
- Produire une déclinaison départementale des objectifs du SRCAE
- Mise à disposition de données de consommation et de production d'électricité à l'échelle du département, d'un EPCI, d'une commune.
- Mettre à disposition des données de production et de consommation de gaz à l'échelle du département, de l'EPCI et de la commune

Pilotes : DDT 77 / DRIEAT

Contributeurs : CD77/ GRT Gaz / GRDF / SDESM / AREC / ENEDIS

→ **Mener des actions de communication et d'information sur les ENR**

- **Faire connaître et informer les collectivités sur les ENR thermiques :**
 - Appliquer et faire connaître le dispositif ENR-choix
 - Valorisation de la chaleur fatale : Organisation d'une visite sur un site de valorisation de chaleur fatale
 - Réalisation d'une cartographie des sites générant de la chaleur
 - La géothermie de surface et profonde
 - Les nouveaux gaz (pyrogazéification, gazeification hydrothermale..)
 - Le couplage des solutions gaz avec production d'ENR&R décentralisée (solaire thermique, PAC à absorption gaz géothermique, cogénération, tri-génération)
 - Mise en disposition de carte des références, visite d'installations, partage de guide technique
- **Apporter de la connaissance sur les solutions gaz renouvelables**
 - Dans le cadre des rénovations globales
 - Dans le cadre de la réduction des consommations dans les établissements scolaires
- **Produire de la communication à destination des professionnels (bureaux d'études, entreprises..) :**
 - Pour la réalisation de projets de géothermie de surface (construction, capacité d'ingénierie, ADEME...)
 - En menant une sensibilisation spécifique à destination des acteurs qui accompagnent les projets des collectivités
 - Sur les solutions gaz hybrides (webinar, guide technique, formation) - Couplage des solutions gaz avec production d'ENR&R décentralisée (solaire thermique, PAC à absorption, gaz géothermique, cogénération)

Pilotes : SDESM / ADEME

Contributeurs : GRDF / GRTgaz / EDF (Renardières) / AFPG / AREC

→ **Identifier les enjeux et outiller les collectivités sur les nouvelles énergies :**

- En apportant la connaissance sur l'encadrement réglementaire de l'agrivoltaïsme, en présentant les premiers retours d'expériences (intégration patrimoniale – ABF – sécurité des données SDSI77)
- En proposant une cartographie des sites générant de la chaleur fatale pour les futures installations d'équipements nécessitant de la chaleur
- En proposant de l'information sur les enjeux relatifs à l'hydrogène (impacts, usages, atouts, contraintes), les coupler à la visite du site d'expérimentation des ENR des Renardières et en valorisant les propositions d'actions du colloque hydrogène de Meaux
- En identifiant et cartographiant les gisements de déchets des acteurs du territoire (industriels, agricoles, tertiaire...) permettant l'optimisation de leurs fléchages vers les sites de valorisation les plus efficaces du territoire.
- En étudiant la possibilité de mutualiser les boues de STEP par le recensement des indicateurs favorables à la mutualisation et le ciblage des potentiels du département

Pilotes : SDESM / DDT / CD77 / GRDF

Contributeurs : EDF (Renardières) / AREC / ADEME / GRTGaz / CEN IdF / GRDF

→ **Communiquer sur la stratégie de développement de la méthanisation (en lien avec CAP Métha 77) :**

- Réaliser un diagnostic de la situation dans l'objectif de lever les freins
- Organiser des visites sur la méthanisation, la gestion du réseau gazier (rebours...), les sites de collecte et de traitement de biodéchets en intégrant le volet décarbonation des usages
- Prendre attache des syndicats de traitement des eaux pour définir la stratégie d'intégrer les boues de stations d'épuration dans le processus de méthanisation

Pilotes : GRDF / SDESM / CD77

Contributeurs : CD 77 / ADEME / AREC / GRTgaz

3.3 – L'accélération de la rénovation globale des équipements publics et du bâti privé, et l'utilisation de nouveaux matériaux, dans un objectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Chiffres clés :

- Au niveau national, le secteur du bâtiment dans son ensemble (logements et bâtiments tertiaires) représente 45% de la consommation finale énergétique de la France en 2022 et 16% des émissions directes de gaz à effet de serre sur le territoire français en 2019.

Avec une surface d'environ 1 milliard de m², dont plus du tiers pour les bâtiments publics relevant de l'État et des collectivités locales, le parc de bâtiments tertiaires est responsable d'environ 16% de la consommation finale d'énergie, et 6% des émissions de gaz à effet de serre de la France, soit 38% des émissions directes du parc des bâtiments.

Objectifs :

Le dispositif Économie Énergie Tertiaire (DEET) impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments qui ont une surface d'activité tertiaire (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m² : au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050.

La directive européenne sur l'efficacité énergétique (DEE) du 13 septembre 2023 (refonte), va imposer une baisse annuelle de 1,9 % de la consommation d'énergie de l'ensemble des organismes publics et la rénovation au niveau BBC Rénovation Tertiaire d'au moins 3% des surfaces chauffées et refroidies des bâtiments de ces organismes publics.

Actions 2025-2027 de la CDTE 77 :

➔ **Éclairer le nouveau panorama de la rénovation de l'habitat privé dans le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) "France Rénov"**

- Réaliser une cartographie des acteurs et du parcours usagers
- Communication sur les outils (cible : collectivité et ménages).

Pilotes : CD 77 / DDT

Contributeurs : PNRGF / SEME / CAUE

➔ **Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de rénovation énergétique des bâtiments et de désimperméabilisation des espaces publics**

- Aider les collectivités à l'élaboration des dossiers relatifs au plan « **rénovation des écoles** » .
- Rédiger un « **pas à pas de l'idée à la réalisation** pour la rénovation des bâtiments publics » (quelles actions opérationnelles mettre en place, quels matériaux, les coûts, ...) éligibles aux subventions de l'État et de la Région.

Pilotes : DDT / SDESM / FFB77

Contributeurs : CD 77 / EKOPOLIS / ADEME / STP77 / Banque des Territoires

➔ **Mettre en œuvre les bonnes pratiques environnementales et durables de construction et de rénovation des équipements publics Seine-et-Marnais**

- Amener toutes les entreprises des travaux publics au bon recyclage et traitement des déchets de chantier, à l'utilisation de matériaux recyclés, en s'engageant dans la démarche SOE et en signant la charte des espaces publics

résilients.

Pilotes : ENSEMBLE 77 et PNRGF

Contributeurs : CD 77

3.4 – La transition énergétique des transports : mobilité et alternatives aux déplacements

Chiffres clés :

En 2021, le transport de voyageurs représente 59,7 % de la consommation totale de l'énergie de traction des transports, le reste étant dévolu au transport de marchandises.

Le transport individuel constitue l'essentiel de la consommation d'énergie dans les transports de voyageurs (91,9 %).

Le secteur des transports est également le principal émetteur de GES avec 30 % des émissions totales.

Après une légère baisse en 2020, le parc de véhicules routiers français (voiture, poids lourds, VUL, bus et cars) augmente en 2021 et s'établit à 44,5 millions de véhicules.

En Seine-et-Marne, 59% des déplacements sont réalisés en voiture contre 38 % pour l'Île-de-France.

Objectifs :

La Loi Mobilités du 24/12/2019 dite « loi LOM » fixe pour objectifs :

- Moins 37,5 % d'émissions de CO₂ des transports terrestres d'ici 2030

- Fin des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040

- Neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050

- Tripler (de 3 à 9%) la part modale du vélo d'ici 2024

- Multiplier par 5 d'ici 2022 les points de recharge publics pour les véhicules électriques

La stratégie régionale énergie-climat d'Île de France fixe comme objectif 100% de bus propres en 2029

Actions 2024-2026 de la CDTE 77 :

➔ **Accélérer le verdissement des flottes et le développement des infrastructures et du report modal**

- Rechercher les leviers disponibles pour une commune (UGAP / marchés publics) et identifier les freins
- Rechercher les alternatives pour le secteur du BTP, des agriculteurs et plus largement pour le secteur des transports

Pilote : GRTGaz / DDT

Contributeurs : GRDF / SDESM / CD77

➔ **Améliorer la qualité des projets qui sollicitent les financements au titre des mobilités actives**

- Accompagner et conseiller techniquement les porteurs de projet dans l'élaboration des dossiers de demande de subventions

Pilote : DDT

Contributeurs : ADEME / STP 77 / CEREMA

4. LISTE DES PARTENAIRES DE LA CDTE 77 (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

ADEME (Direction régionale Île-de-France)	Ensemble 77 (Aménagement 77, CAUE 77, CD 77, Chambre Syndicale des Travaux Publics 77, ENEDIS, EPA Marne-EPA France, EPA Sénart, Fédération Française du Bâtiment 77, GRDF, Préfecture de Seine-et-Marne, SDESM, AMF 77)
Agence Locale de l'Énergie et du Climat Sud Parisienne (ALEC Sud-Parisienne)	
Agence Régionale de Santé (ARS)	Etat (DDT de Seine-et-Marne, DRIEA, DRIEE, Préfecture de Seine-et-Marne)
AIRPARIF	
Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Seine-et-Marne (AMF 77)	Gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF, GRTgaz)
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77)	Institut Paris Region-AREC
Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture de région Île-de-France, Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne)	Opérateurs de la transition énergétique (Banque des Territoires, La Poste)
Conseil départemental de Seine-et-Marne (CD 77)	Seine-et-Marne Environnement
Conseil régional d'Île-de-France	Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)
	Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 24

PRESENTS : 8

VOTANTS : 15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIoT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

COMMANDE
PUBLIQUE –
LANCEMENT DU
MARCHÉ DE
PRESTATIONS DE
COMMUNICATION

Nomenclature ACTES :
1 Commande publique
1.1 Marchés publics

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

COMMANDE PUBLIQUE – LANCEMENT DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION

VU le Code des marchés publics ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Considérant le marché 22S0001 relatif à la réalisation de diverses prestations de communication :

- Lot n°1 - Impression, façonnage et livraison du journal " l'Abeille" et autres supports de communication,
- Lot n°2 - distribution du Journal " l'Abeille " et autres supports de communication - partie essonnoise du Parc,
- Lot n°3 - Distribution du Journal "l'Abeille" & autres supports de communication - partie seine-et-marnaise ;

Considérant la date d'échéance de ce marché au 3 avril 2026

Considérant la nécessité de renouveler ces prestations ;

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le lancement de ce marché et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent le lancement de ce marché et autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français
Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

